

# Jeunesse solidaire en Méditerranée :

## Des initiatives citoyennes pour favoriser l'insertion des jeunes

**APPEL À  
PROJETS  
2022 TUNISIE**

DATE LIMITE DE RÉCEPTION  
DES DOSSIERS DE DEMANDE  
DE SUBVENTION :  
25 MAI 2022

### Contexte

Convaincue de la nécessité de favoriser la cohésion sociale et le dialogue dans l'espace méditerranéen, la Fondation de France a mis en place, dès 2007, le programme « Méditerranée, d'une rive à l'autre », à travers lequel elle poursuit 3 objectifs : accompagner la structuration de la société civile au Maghreb et soutenir les échanges et la coopération entre les deux rives ; favoriser l'inclusion sociale et économique des plus vulnérables, notamment des jeunes ; encourager les dynamiques culturelles et citoyennes.

Dans ce cadre, au cours de ces treize dernières années, la Fondation de France a notamment soutenu plus de 400 projets portés par des associations algériennes, marocaines et tunisiennes, actives dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La Fondation de France poursuit son action en faveur de la rive sud de la Méditerranée, confrontée à des problématiques telles que la montée du chômage, l'exclusion sociale, les tentations de repli sur soi ou les crispations identitaires, problématiques qui touchent en premier lieu sa jeunesse.

**Depuis 2018, la Fondation de France met l'accent sur l'esprit d'initiative et les actions proposées et réalisées par les jeunes** : à travers cet appel à projets, elle souhaite

ainsi accompagner l'émergence et la consolidation des démarches associatives qui permettent aux jeunes de s'investir et de s'exprimer à travers la réalisation de projets collectifs, vecteurs de changement positif pour eux-mêmes et plus largement pour la communauté. La plupart des associations soutenues ont obtenu des résultats prometteurs.

L'enjeu est aujourd'hui de pouvoir dépasser ces réussites locales ou les innovations qui ont été développées, et de faire en sorte que ces succès puissent avoir un effet durable et être sources d'enseignement et d'inspiration pour d'autres acteurs. C'est pourquoi la Fondation de France lance en 2022 un appel à projets restreint pour aider les acteurs existants à passer un nouveau cap.

### Objectifs de l'appel à projets restreint

- permettre aux acteurs les plus prometteurs de consolider leurs fondements, de renforcer leur durabilité et leur impact ;
- favoriser les synergies et la coopération concrète entre acteurs associatifs ;
- donner de la visibilité aux expériences pilotes, partager les acquis entre acteurs.

### Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse **exclusivement aux structures ayant déjà bénéficié d'une subvention de la Fondation de France dans le cadre du programme « Méditerranée d'une rive à l'autre » entre 2018 et 2021**, et souhaitant approfondir et/ou partager les acquis de leur expérience.

Au moment du dépôt de leur demande, les structures financées dans le cadre des appels à projets 2018 et 2019 doivent obligatoirement avoir terminé le projet pour lequel le financement initial a été accordé, et avoir présenté le rapport narratif et financier final.

Les porteurs ayant bénéficié d'un financement en 2020 ou 2021 doivent obligatoirement avoir remis au moins un rapport d'avancement.

Dans le cas d'une initiative commune entre deux ou plusieurs porteurs, l'un d'entre eux devra être désigné comme « porteur principal » pour la coordination globale du projet, la réception et la gestion des fonds. Seul le « porteur principal » est soumis aux précédentes conditions.

## Quelles sont les initiatives concernées ?

Sous réserve qu'elles s'inscrivent dans le prolongement d'une action déjà financée précédemment par la Fondation de France, les nouvelles demandes de financement pour-ront concerner :

- le développement des activités, leur extension ou changement d'échelle, leur duplication sur un autre territoire ou au profit d'un autre groupe de bénéficiaires ;
- la documentation, la valorisation ou la capitalisation de l'expérience et le partage de ces acquis avec d'autres acteurs ;
- la mise en place d'une initiative conjointe entre deux ou plusieurs porteurs de projets, pour le développement ou la consolidation commune de leur action (partenariat opérationnel entre associations) ;
- le renforcement institutionnel et organisationnel de la structure (renforcement de l'équipe, appui méthodologique, développement d'outils numériques ou logiciels, etc.)

Les projets peuvent avoir débuté avant le dépôt du dossier et se dérouler sur une période allant de 12 à 18 mois maximum.

#### Sont exclus de cet appel à projets :

Les actions sans lien avec le projet précédemment financé, ou n'ayant comme seule ambition que de poursuivre l'existant sans faire état d'une **dynamique d'évolution** par rapport à l'existant, ou du développement d'un **travail collaboratif**, de **réflexion** ou de **partage avec d'autres acteurs**.

### Critères de sélection

Le comité de sélection se prononcera au regard des critères suivants :

- **L'implication effective des jeunes femmes et hommes à tous les stades du projet**, de l'idée initiale à la mise en œuvre et à l'évaluation. Les projets devront nécessairement s'adresser à un public mixte et permettre notamment aux jeunes femmes de prendre une part active aux activités envisagées.

- **Le potentiel de développement** de l'initiative déjà réalisée : premiers résultats avérés et documentés, quantification des résultats attendus, présentation détaillée de la démarche envisagée pour permettre l'élargissement, l'approfondissement, le développement ou le changement d'échelle.

- **La cohérence** : continuité avec le projet précédemment financé, cohérence entre les objectifs, les résultats attendus, les activités envisagées et les moyens mobilisés ; éligibilité des dépenses et pertinence des postes budgétaires.

- **La durabilité et l'équilibre financier à moyen terme** : explication du modèle économique envisagé pour atteindre la viabilité économique ; diversification des ressources (contributions en nature pour l'équipement, partenariats recherchés pour un appui technique, bénévolat, donations, crowdfunding/financement participatif, ressources propres, etc.) ; mobilisation de co-financements publics et/ou privés notamment locaux.

- **La démarche partenariale et de coopération** : ancrage local du projet avec mobilisation des différents acteurs du territoire ; volonté avérée d'initier, développer ou consolider des partenariats avec d'autres acteurs associatifs, publics, privés, au niveau local, national, intermaghrébin et/ou avec la rive nord de la Méditerranée (Europe) ; pertinence de ces coopérations : complémentarité, synergies entre les activités, transfert de compétences, couverture territoriale élargie, diversification du public bénéficiaire, etc.

Une **attention particulière** sera portée aux projets :

- portés par un consortium d'associations : un porteur principal et au moins une association partenaire ;
- faisant état d'un rapprochement avec les dispositifs publics et/ou le secteur économique, au niveau local et/ou national ;
- de leur utilité sociale : réponse à un besoin peu ou mal couvert d'ordre social, culturel, environnemental, et participant au « mieux-être » collectif ; initiative visant les jeunes les plus vulnérables ;
- d'une participation active des bénéficiaires à tous les stades du projet (de la définition à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions) ;
- d'une volonté de favoriser l'expression de la créativité, l'accès à la culture, la participation au dialogue interculturel.

## Modalités de soutien

Afin de favoriser les partenariats divers, notamment locaux, la Fondation de France privilégie les actions qui bénéficient de co-financement.

À titre indicatif, le financement moyen attribué par projet sera d'environ 40 000 dinars pour un projet d'une durée d'un an, 60 000 dinars pour un projet de 18 mois maximum.

Dans le cas d'un projet commun entre deux ou plusieurs porteurs, le financement global maximum pourra atteindre 110 000 dinars pour un projet d'une durée de 18 mois maximum.

Outre le soutien financier, les associations retenues dans le cadre de cet appel bénéficieront, pendant la phase de mise en œuvre de leur projet, d'un accompagnement systématique individuel et collectif, et d'échanges avec d'autres porteurs de projet ayant une proximité thématique et/ou géographique.

## Comment répondre ?

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site de la Fondation de France :

<https://www.fondationdefrance.org/fr/appels-a-projets/tunisie>

Il doit obligatoirement être complété sous le format proposé, sans aucune modification de forme du fichier.

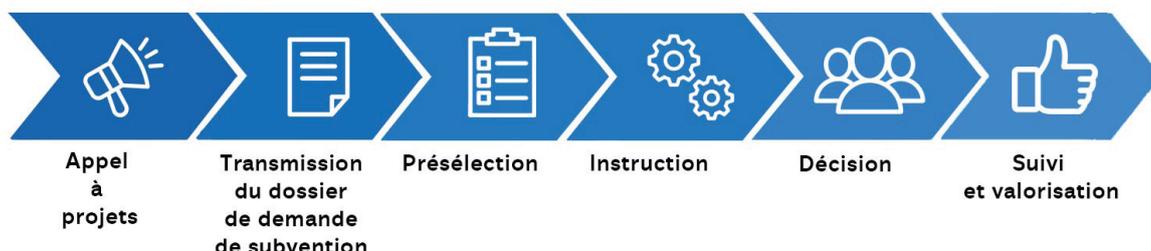
Ce dossier complet, dûment rempli et accompagné des annexes, doit être transmis **au correspondant local de la Fondation de France, avant le 25 mai 2022, par email à l'adresse suivante** : [fdm.med.tunisie@gmail.com](mailto:fdm.med.tunisie@gmail.com)

Toute question relative à cet appel à projets doit être posée **par email**.

Calendrier :

- Début juin 2022 : présélection des dossiers effectuée par un jury
- Les 21 et 22 juin 2022 : formation à destination des associations présélectionnées afin de les accompagner dans leurs processus de changement
- Mi-juillet à fin septembre 2022 : instruction des projets par des équipes mandatées par la Fondation de France
- Octobre : sélection finale par un jury

Toutes les décisions (présélection et sélection finale) seront notifiées par écrit aux associations. Aucune décision ne sera communiquée par téléphone.



### NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org), rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.**

Fondation  
de  
France

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 00

[fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org)

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 945 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.